

REGLEMENT DE LA XXXIV^{ème} FETE DES ECHECS

Article 1 : Généralités

Le club « l'échiquier de la forêt » organise une manifestation échiquéenne de parties rapides dénommée « XXXIV^{ème} Fête des Echecs ». Elle se déroulera le samedi 25 avril 2026, dans la salle des fêtes, rue de la fontaine 57920 Hombourg-Budange.

Article 2 : Détails organisationnels inhérents au jeu

La compétition ne comporte qu'un seul tournoi :

- Le tournoi A : ouvert à tous. Homologué rapide FIDE

Les règles du jeu sont celles utilisables pour les tournois rapides de la FFE homologués FIDE en vigueur au moment du tournoi pour le tournoi A, avec utilisation de l'annexe A.5.

Concernant les « moyens électroniques de communication », on utilisera les articles 11.3.1 et suivant, dans des modalités qui seront précisées oralement par l'arbitre en début de tournoi.

Les parties comptent pour le classement rapide FIDE mai 2026.

Les appariements se feront :

- au système suisse intégral (C.04 de la FIDE)
- avec assistance informatique par le logiciel Sharly (version 3.6.X).
- en sept rondes
- à la cadence de 12 minutes et 3 secondes par coup par partie et par joueur (2 x 12 min.+3sec/coup)

Les forfaits sont autorisés dans la mesure où l'organisateur et l'arbitre sont prévenus à la fin de la ronde précédente (ou avant la première ronde s'il s'agit de la ronde 1). Dans le cas contraire, le joueur ne sera plus forcément apparié.

Article 3 : Inscription - Pointage

Le nombre de participants est limité à 75.

La clôture des inscriptions pour la ronde 1 : 24 avril 2026 à 20h00 (sauf cas "de force majeure").

Après cette limite, et sous réserve de ne pas perturber l'organisation, des inscriptions pourront avoir lieu (par exemple pour assurer la parité, former un toutes-rondes, ...).

Tous les joueurs ou joueuses titulaires d'une licence A ou B de la F.F.E. peuvent s'inscrire, moyennant les frais d'inscriptions suivants :

- Adultes : 10 euros
- Jeunes : 5 euros
- GMI(F) et MI(F) : gratuit

(Il est possible d'acquérir une licence B sur place. Les joueurs étrangers, à défaut d'une licence FFE, doivent être licenciés auprès d'une fédération d'échecs reconnue par la F.I.D.E.)

Les joueurs inscrits devront pointer le jour du tournoi entre 13h et 13h40. Ceux qui manqueront le pointage ne pourront participer à la ronde 1 mais joueront aux rondes suivantes.

Article 4 : Horaires et retards

La ronde 1 débutera à 14h (sauf léger retard involontaire) et les rondes suivantes suivront avec des périodes d'environ 40 minutes entre chaque début de ronde.

Toutes les parties commencent en même temps.

Tout joueur est obligé de jouer son premier coup dans les dix premières minutes de son capital temps. A défaut, il perdra la partie par forfait.

Article 5 : Arbitrage

L'arbitrage sera principalement assuré par M. Lucas LEFEBVRE, arbitre fédéral open 1 et arbitre FIDE.

Il sera éventuellement secondé par une ou plusieurs personnes habilitées par lui.

Article 6 : Dispositif sur les nulles et Jury d'appel

Aucune règle n'est précisée pour l'encadrement des propositions de nulle.

Il n'est pas constitué de jury d'appel. Pour faire appel d'une décision arbitrale, le joueur devra en déclarer cette intention avant la fin de la partie et remettre sa demande écrite avant le début de la ronde suivante (ou la proclamation des résultats s'il s'agit de l'ultime ronde).

Article 7 : Résultats

Les joueurs devront saisir par eux-même leur résultat à l'endroit défini par l'arbitre en début de tournoi. En cas d'erreur, les joueurs devront en informer l'arbitre qui procédera aux corrections nécessaires. À noter que si l'erreur est signalée après la fin de la ronde suivante, elle ne pourra être corrigée qu'à la fin du tournoi, lors de l'envoi des résultats pour le classement élo.

Article 8 : Classement

Le classement final sera établi de la manière suivante :

- 1°) Nombre de points obtenus
- 2°) Buchholz tronqué
- 3°) Buchholz
- 4°) Performance

(le calcul des départages sera effectué par le logiciel Sharly servant aux appariements et les données utilisées telles que fournies ainsi le jour du tournoi.)

Article 9 : Prix

La remise des prix aura lieu sur place le jour du tournoi à partir de 18h30 si possible.
Il n'y aura aucun prix en espèces.
Tout joueur absent lors de la lecture du palmarès renonce de fait à son prix.

Article 10 : Divers

- Il ne sera pas mis en place de commission d'appel pour ce tournoi. En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie ; le joueur mettra par écrit ses doléances avant le début de la ronde suivante. L'arbitre principal transmettra la réclamation à la commission d'appels sportifs compétente
- Avoir une attitude et une tenue correctes
- Blitz et analyses interdits pendant les rondes
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral (deux avertissements oraux entraîneront l'exclusion immédiate du Tournoi)
- Abandon injustifié et exclusion pourront entraîner une demande de sanction transmise au Directeur Titres et Tournois
- Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'organisateur
André MULLER

l'arbitre principal
Lucas LEFEBVRE

MULLER André

LEFEBVRE Lucas